

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI



Projet Appui à l'amélioration de la qualité des services publics locaux

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 20	Date de la réunion : 28.02.2008
Point n°: 3	Projet: BDI/A-7
Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: 22.02.2008
De : Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal	M. Nkurunziza Aimé Chef de Cabinet du MIDC Tel : 79 928 608 ou 22 22 42 42 ou 22 25 66 42 Fax : 22 22 50 53 E-mail : nkuruaim2002@yahoo.fr
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse : Directeur du Département chargé des Organisations Internationales au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale Bureau N° 28 Téléphone : 77 751 951 ou 22 22 34 23 E-mail : nahaado@yahoo.fr
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
Intitulé du Projet : Appui à l'amélioration de la qualité des services publics locaux	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé : USD 3.000.000	
Montant des charges indirectes demandé : (7%)	

1. Historique

La Constitution de la République du Burundi dispose que le Pays est subdivisé en provinces, communes, collines, et toutes autres subdivisions prévues par la loi et fait de la commune l'entité décentralisée de base. L'application de certaines dispositions de la constitution a donné lieu aux élections générales qui ont permis de doter le pays d'institutions démocratiquement élues notamment au niveau communal et collinaire. Après les différentes crises qu'a traversées le pays et qui avait donné un coup d'arrêt au processus de communalisation du pays entamée depuis 1959, l'accord d'Arusha de 2000 ainsi que l'adoption, en 2005 de la loi communale et du Code électoral, ont consacré la reprise du processus de décentralisation avec certaines difficultés de procédure.

Afin de clarifier cette situation, de faciliter le fonctionnement des communes et d'accompagner la mise en œuvre de leurs plans et programmes locaux de développement, le gouvernement a élaboré et adopté, en janvier 2007, la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Communautaire. Cette lettre qui développe la vision du gouvernement en matière de décentralisation donne également les orientations stratégiques globales et les axes d'interventions devant permettre de relever les grands défis de la décentralisation tout en corrigeant les principales insuffisances identifiées au niveau du cadre légal, de l'inadéquation entre les ressources transférées du niveau central vers le niveau local et les responsabilités à assumer au niveau local. Enfin en décembre 2007, toujours conformément au contenu de la Lettre de Politique Nationale et dans le souci de se doter d'un cadre programmatique approprié dans le domaine de la décentralisation, le Gouvernement a mis en place le comité de pilotage ainsi que le comité technique pour la formulation de la politique nationale de décentralisation.

2. Raison d'être du Projet

Le présent projet est un appui à l'opérationnalisation des dispositions de la **Lettre de Politique Nationale** en ce qui concerne ses dispositions relatives à la clarification institutionnelle à établir entre les deux ordres de l'administration, à l'institutionnalisation des canaux de communications entre les élus locaux et le pouvoir central, à la capacitation des structures locales et à leur autonomisation progressive. L'ignorance, par les acteurs, de leurs rôles et responsabilités, les abus commis par certains acteurs dans l'exercice de leurs fonctions et les frustrations sont source de tensions et d'un contexte conflictuel nuisibles à une gestion apaisée des relations au niveau local. En clarifiant davantage les rôles et les prérogatives de chaque acteur et en donnant les bases de viabilité et d'autonomie de fonctionnement aux communes, le projet concrétise le formidable potentiel que constitue une décentralisation ancrée dans les réalités locales. Il contribue à apporter plus de lisibilité et une mise en œuvre plus effective des principaux textes régissant la décentralisation, réduisant ainsi les conflits de compétences entre les élus locaux et les autres responsables administratifs et politiques. Le projet vise aussi à introduire chez l'autorité à la base, le réflexe de remplir sa propre mission, d'assurer une gestion synergique de la chose publique, d'éviter les discordes basées sur les clivages politiques, ethniques, religieux, régionaux, enfin de parvenir à la résolution pacifique des différends par la recherche du compromis et non par la confrontation violente. Ce faisant, pour de meilleurs résultats, l'autorité locale a besoin de collaborer avec les autres acteurs du niveau national, provincial et local tout en faisant jouer le principe de subsidiarité, une des bases du processus de décentralisation et selon lequel, les responsabilités publiques devraient être exercées par la catégorie d'élus les plus proches des citoyens. Dans cet ordre d'idées, la mise en place de regroupements d'élus locaux permettra de renforcer la position des élus locaux pour en faire des acteurs crédibles pour la population et des interlocuteurs utiles pour les autorités nationales et les partenaires. Tout ceci contribue à l'amélioration des conditions de vie conduisant à un apaisement social et à une sérénité propices à la consolidation de la paix.

3. Evaluation technique des propositions par l'Equipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants :

<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>		
(1)	Le projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> *
(2)	Le projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(3)	Le projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Le projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>		
(8)	Le projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(10)	Le projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(11)	Les structures Gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(13)	Le projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(14)	Le projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>

* 1. Peu, 2. Partiellement, 3. Complètement

Capacité de mise en œuvre du Projet

	2008	2009
<i>Engagements estimés (\$)</i>		
<i>Décaissements estimés (\$)</i>	2.400.000	600.000

Projet approuvé par le Ministère responsable

Le12/02/2008

4. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

Vérifier le contenu du format de proposition de Projet

- | | | |
|---|---|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
|
 | | |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | | |
| | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur :

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an*

Avec le travail préparatoire réalisé par les autorités centrales en collaboration avec les acteurs locaux concernés, les échanges menés avec les partenaires intervenant dans la décentralisation, le projet Appui à l'amélioration de la qualité des services publics locaux, qui coïncide avec des besoins réels exprimés à la base, réunit les conditions de son exécution diligente dans la période des 12 mois prévus. Il s'y ajoute l'expérience acquise à travers la mise en œuvre des projets déjà approuvés et le dispositif mis en place à cet effet.

- Frais de soutien indirect des agences*

7 %

- Examen général de la présentation du Projet*

Recommandations

Le Groupe d'Experts recommande l'approbation du projet.

5. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de US\$ 3,000,000
 Approuvé avec modifications/conditions
 Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
 Reporté
 Rejeté

Motif/Remarques

S.E. Monsieur le Représentant Exécutif du Secrétaire Général Youssef Mahmoud	S.E. Monsieur l'Ambassadeur Antoine Baza
CoPrésident du Comité de Pilotage Conjoint	CoPrésident du Comité de Pilotage Conjoint
Signature : Date :	Signature : Date :

6. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies – PNUD, PNUD – agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, NEW YORK

Signature

Date

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI



**FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI**

Entité des Nations Unies participante : BINUB (Section Intégrée Paix et Gouvernance) / PNUD	Ministère : Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal
Directeur du Projet : Nom : M. Aimé NKURUNZIZA Adresse : Ministère de l'Intérieur et du Développement communal Téléphone : 22 22 42 42 /22 25 66 42 E-mail : nkuruaim2002@yahoo.fr	Président du groupe d'experts Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse : Directeur du Département Chargé des Organisations Internationales au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale B.P : 1840, Bujumbura Téléphone : 77 751 951 ou 22 22 34 23 E-mail : nahaado@yahoo.fr
Titre du Projet : Appui à l'amélioration de la qualité des services publics locaux. Numéro du Projet : BDI/A-7	Lieu du projet : Tout le pays

<p>Description du Projet :</p> <p>La Constitution de la République du Burundi promulguée le 18 mars 2005 consacre la décentralisation comme mode de gestion du développement. Ce mode de gestion spécifiquement recommandé dans l'accord d'Arusha (Protocole II, Démocratie et Bonne Gouvernance) est sous-tendu par la volonté manifeste de donner une place de choix aux collectivités locales. Cette volonté est du reste confirmée à travers la promulgation de la loi communale et les élections locales qui l'ont suivie et qui ont permis d'installer, sur l'étendue du territoire national, 3225 conseillers communaux et 14450 élus collinaires. La commune étant chargée de la gestion des intérêts locaux de la population et d'assurer les services publics répondant aux besoins de cette population, ces élus locaux sont appelés à interagir avec la population au niveau des communes et des collines, dans le cadre de relations apaisées, de manière à faire des collectivités à la base des cadres de rencontre et de solutions locales adaptées aux problèmes qui se posent.</p>	<p>Coût total du Projet : 3.000.000 dollars US</p> <p>Fonds de Consolidation de la Paix : 3,000,000 US\$</p>
<p><u>Objectif général :</u> Améliorer la qualité des services communaux et la collaboration entre acteurs locaux de manière à favoriser l'appropriation par la population de la décentralisation et l'utilisation de la commune comme instrument de réconciliation et d'harmonisation de leurs intérêts.</p> <p><u>Objectif spécifique 1 :</u> Clarifier les rôles et responsabilités des gestionnaires des entités décentralisées pour mettre fin à l'instabilité générée par leurs conflits et appuyer la dynamique de regroupement des élus locaux de manière à permettre une meilleure gouvernance locale pour un partage des bonnes pratiques</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de la décentralisation sont identifiés et leurs rôles déterminés • Les relations entre acteurs sont comprises et apaisées • Les textes relatifs à la décentralisation sont bien diffusés et bien connus <p>Activités essentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'ateliers d'échanges et de concertation au niveau communal, provincial et national ▪ Elaboration et diffusion d'un recueil d'informations pratiques sur la décentralisation ▪ Organisation d'une campagne médiatique d'information sur les rôles et responsabilités ▪ Appui à la mise en place de l'association des conseillers communaux et d'une commission des élus locales <p><u>Objectif spécifique 2 :</u> Renforcer les capacités des services d'état civil pour disposer de données statistiques fiables pour la planification du développement communal et la gestion du processus démocratique</p>	<p>Durée du Projet : 12 mois</p>

Résultats :

- L'état civil est mieux tenu par les officiers et agents de l'état civil
- Les techniques d'archivage de l'état civil sont améliorées
- La population comprend mieux les services dont elle peut bénéficier

Activités essentielles :

- Conception d'un guide pratique sur l'état civil et tenue de sessions de formation des officiers et agents sur le guide
- Dotation des communes en mobiliers et matériel informatique d'archivage
- Appui à l'amélioration de l'archivage de l'état civil

Objectif spécifique : 3

Construire cinq bureaux communaux et en réhabiliter quinze pour doter d'administration de locaux équipés et fonctionnels afin d'en faire des centres d'accueil et d'information de la population et offrir des services adéquats aux usagers

Résultats :

- Les 5 bureaux communaux retenus sont construits
- Les 15 bureaux communaux retenus sont réhabilités
- Les 20 bureaux sont dotés de mobiliers

Activités essentielles :

Organisation de missions conjointes de contact avec les collectivités locales
Construction de 5 bureaux et réhabilitation de 15 bureaux communaux
Organisation de la remise des infrastructures

Date d'examen par le groupe d'experts : 15 février 2008

Date d'Approbation par le comité de Pilotage : 13 mars 2008

	<i>Signature</i>	<i>Date</i>	<i>Nom/Titre</i>
Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal			
PNUD			

DESCRIPTION DU PROJET

1. Contexte

La Constitution de la République du Burundi consacre la décentralisation comme le mode de gestion du développement. L'application de certaines dispositions de cette loi fondamentale a donné lieu en 2005 aux élections générales par le système de suffrage universel direct, élections qui ont permis de doter le pays d'institutions démocratiquement élues et de structures décentralisées au niveau communal gérées par des élus locaux. Ainsi, à travers les 129 communes existantes, le Burundi marque, depuis 2005, la reprise de son processus de décentralisation, dont l'évolution date de 1959 conformément aux étapes clés ci-après ;

- 1959 : le décret intérimaire de décembre institue le concept de commune. Par ce décret, les transformations des centres extra-coutumiers, circonscriptions urbaines et sous-chefferies ont été opérées. Ces dernières devaient être agrandies en communes provisoires, seules entités décentralisées de l'époque. La commune provisoire est alors placée sous l'autorité du chef assisté par un conseil communal élu au suffrage universel.
- 1961 : l'ordonnance législative de février change le concept de commune provisoire en commune administrée par un bourgmestre, assisté par un conseil communal élu au suffrage.
- 1965 : arrêté - loi portant organisation communale (septembre)
- 1965 : arrêté – loi organisant l'administration provisoire des communes (octobre)
- 1977 : décret – loi portant organisation de l'administration communale disposant, en son article 4 : « outre l'épanouissement politique de la population, la commune a la charge du développement de sa circonscription sur tous les plans. »
- 1989 : le décret-loi portant réorganisation de l'administration communale et concrétisant les réformes dans l'organisation communale initiées par le Gouvernement en 1977
- 1992 : Constitution de la République du Burundi (13 mars)
- 2000 : Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi
- 2005 : Constitution (18 mars)
- 2005 : Code électoral (avril)
- 2005 : Loi communale (avril)

Après donc une interruption du processus de décentralisation due à la crise que le pays a traversée, à ce jour, en plus de la loi communale, il existe près d'une douzaine de textes à caractère législatif ou réglementaire qui régissent le secteur de la décentralisation. Le cadre institutionnel de la décentralisation est marqué par l'implication de plusieurs acteurs nationaux au niveau gouvernemental : 1^{ère} vice présidence dont relèvent les ministères à caractère politique et sécuritaire tels que la II s'y ajoute qu'avec Le nombre important de ces différentes dispositions, la nature et les niveaux disparates de leurs domaines et champ d'application de même que l'insuffisante articulation entre les unes et les autres, ont conduit à une situation de confusion qui s'avère préjudiciable au fonctionnement des services décentralisés, à la nature de leurs rapports avec l'administration centrale et en définitive, à la qualité de leurs prestations aux citoyens.

En outre, dans le souci de mieux canaliser les énergies des nombreux intervenants dans le domaine de la décentralisation, le gouvernement a produit en février 2007 une **Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Communautaire**. Cette lettre formule sa vision en matière de décentralisation et indique les orientations stratégiques globales et les axes d'interventions devant permettre de relever les grands défis de la décentralisation tout en corrigeant les principales insuffisances identifiées au niveau du cadre

légal, de l'inadéquation entre les ressources transférées du niveau central vers le niveau local et les responsabilités à assumer au niveau local.

Le présent projet épouse les contours de cette lettre et s'attache à traduire en actes concrets les orientations qu'elle contient afin de permettre de faire de la décentralisation un outil efficace de participation et de responsabilisation des populations.

2. Justification

La crise qui a frappé le Burundi a emporté des biens matériels, des vies humaines très actives à tel point que le pays en souffre encore aujourd'hui. Avec la remise en marche de l'appareil étatique, au niveau de l'administration de base, les responsables des services publics ne savent pas clairement quoi faire et sont souvent en conflits professionnels. En effet, les élus veulent se placer au dessus du personnel nommé et vice-versa. Les techniciens ne sont pas à l'abri car ils sont sanctionnés par la destitution ou le renvoi à la moindre erreur sans respect des normes protégeant leurs droits et l'Etat se retrouve, pour ces raisons, souvent attaqué devant la justice pour la réparation des préjudices subis. Ces situations créent un certain nombre de frustrations qui peuvent faire le lit de manifestations violentes. Pour éviter le retour à la crise sociale de 1993, des initiatives ont été prises par l'Etat avec l'appui de ses partenaires qui ont conduit des formations à l'intention des acteurs locaux dans le sens de la réconciliation. Ces formations ont produit des résultats significatifs, mais les problèmes subsistent encore dans les communes et compte tenu de l'histoire du pays, le chemin à parcourir reste très long. Un des défis majeurs auxquels les collectivités locales sont confrontées, surtout dans ce contexte post-conflit, est de pouvoir renforcer la confiance de la population dans la capacité des dites collectivités, à apporter, en addition aux efforts fournis par les acteurs nationaux (les autorités nationales, la société civile et les partenaires au développement), des réponses locales plus appropriées aux problèmes locaux ainsi qu'à une contribution significative aux efforts de consolidation de la paix.

Dans ce cadre, il convient d'une part, de renforcer les capacités des collectivités locales à améliorer la qualité des services publics locaux fournis à la population et d'autre part, de renforcer celles de ces dernières pour qu'elles sachent mieux préciser leurs attentes et rendre les élus plus redevables et aptes à y répondre. Les acteurs de la décentralisation sont nombreux et divers mais ils ont chacun un rôle à jouer dans le cadre du processus de consolidation de la paix. Même si cela ne ressort pas toujours clairement du contenu des textes, il est fondamental que tous les acteurs de la décentralisation comprennent les rôles qui leur sont assignés, ceux des autres acteurs et la façon dont ils peuvent interagir ensemble autour de leurs intérêts communs locaux. Il s'agit, à travers la mise en présence des acteurs de la décentralisation dans un cadre adéquat, l'efficacité améliorée de la délivrance des services publics locaux, l'aptitude des collectivités locales à mieux faire sentir, par delà les différences politiques, géographiques, ethniques ou de genre, la valeur ajoutée de leur contribution pour mieux faire bénéficier les acteurs locaux des dividendes de la paix, de favoriser la reconnaissance de leur utilité à apporter, avec la proximité requise, des réponses concrètes à leurs attentes légitimes.

L'organisation administrative du Burundi, s'articule autour de 17 provinces à savoir les 16 provinces de l'intérieur et Bujumbura Mairie, la capitale, qui, aux termes des dispositions de l'article 109 de la Loi portant organisation de l'Administration Communale, est considérée comme une province. Il s'y ajoute le nombre élevé et la multiplicité des acteurs intervenant dans la décentralisation : le Gouverneur qui dirige la province, les conseillers communaux dirigés par un bureau communal composé du Président du Conseil communal, du Vice Président et de l'Administrateur communal, les conseillers collinaires et de quartiers avec à leur tête

respectivement le Chef de colline et le Chef de quartier. Ces acteurs coexistent avec les chefs de zones qui constituent une subdivision à l'intérieur de la commune. En plus des acteurs ainsi cités, il existe des conseillers et autres agents au niveau provincial ou communal sans oublier les membres de la société civile qui jouent un rôle dans la décentralisation. Au niveau national, les acteurs impliqués sont tout aussi variés puisqu'il n'y a pas moins de trois ministères dotés de prérogatives en matière de décentralisation. Il s'agit des Ministères de l'Intérieur et du Développement communal, de celui de la Bonne Gouvernance et du Vice Ministère du Développement Communal. La multiplicité des acteurs s'accompagne aussi d'une insuffisante clarification dans la répartition des compétences entre l'Etat et les communes, et les différents acteurs en général ainsi que d'une absence de décentralisation fiscale. La population ne connaissant pas ses droits et obligations dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance locale participe de manière assez limitée aux affaires locales amoindrissant le contrôle qu'elle aurait pu exercer pour une gestion plus transparente, démocratique et efficace des ressources et des services au niveau local. Or, une population mieux avertie saura quoi demander, à qui et comment. Les besoins ayant été identifiés dans l'appui au développement local, la planification, la gestion financière et l'accès aux services socio-économique de base, le Gouvernement a obtenu l'appui des partenaires au développement pour y faire face. Ainsi, l'UE appuie actuellement la construction et la réhabilitation de bureaux communaux, assure la formation en planification et en gestion financière et organise, avec les Nations Unies (PNUD) et la coopération suisse, les états généraux de la décentralisation. Le PRADECS appuie la mise en place d'un mécanisme de financement décentralisé tout en contribuant à la réhabilitation de bureaux communaux. L'amélioration de la qualité des services de l'état civil, l'appui au processus de mise en place de l'association des élus locaux et l'appropriation, par tous les acteurs de la décentralisation, du contenu des textes régissant ce domaine, constituaient des préoccupations qui restaient à prendre en charge. Ce projet a été développé à cet effet.

Il est ainsi conçu pour y contribuer et pour aider à l'amélioration de la qualité des services publics offerts à la population au niveau local, renforcer la démocratie à la base et consolider la paix, en favorisant de meilleurs rapports entre les acteurs locaux et la perception de la population sur la capacité des collectivités à trouver des solutions locales et anticiper sur les sources éventuelles de conflit.

3. Démarche du Projet

C'est avec la participation active des bénéficiaires et de différents acteurs intervenant dans ce domaine que le Gouvernement, représenté par le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, a identifié les objectifs du projet et procédé à l'articulation des activités devant concourir à l'atteinte desdits objectifs.

Après analyse et orientation des activités, le projet s'est appuyé, au moment de sa conception, sur une évaluation des besoins prioritaires des communes conduite par le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal lors d'une enquête sommaire qui a été réalisée à cet effet auprès des administrateurs communaux du pays.

Partant des résultats de ces consultations avec les acteurs à la base, une dizaine de rencontres ont été menées, sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, pour discuter le projet et y intégrer les contributions des différents participants. Il en a été ainsi aussi bien au niveau national que local avec :

- les administrateurs communaux qui ont été interviewés sur la base d'un questionnaire d'entretien,
- les conseillers communaux notamment au cours de rencontres élus nationaux et locaux

organisées par le Sénat ;

- les experts nationaux à travers les séances de travail organisées avec eux ;
- les partenaires au développement au niveau national,
- des agents et officiers de l'état civil de certaines communes.

Par ailleurs des visites de terrain ont été organisées notamment au niveau des services d'état civil à Kirundo et à Gitega.

Sur le plan de la conduite des actions sur le terrain, elle se fera notamment en collaboration avec les services du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et tous les autres services concernés de l'administration centrale et locale. Le projet compte également collaborer avec les autres acteurs intervenant dans la décentralisation comme le Sénat, l'Assemblée Nationale, les partenaires au développement tels que l'Union Européenne, le PRADECS et le Programme d'appui à la reconstruction et au développement communal (PARDC/Rutana), la société civile et les médias. Au total, les activités s'organisent autour de trois volets.

- **Clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs de la décentralisation et appui à la dynamique de regroupement des élus locaux de manière à permettre une meilleure gouvernance locale et une réduction des conflits.**

Les textes de base régissant la décentralisation au Burundi existent même s'ils ne sont pas parfaits. Cependant, ils ne sont pas appliqués car ils ne sont pas bien compris par la plupart des acteurs qui sont concernés. Il s'agit de permettre aux acteurs de la décentralisation de se connaître mutuellement, de savoir qui fait quoi, et de déterminer leurs rôles et responsabilités respectifs dans la gestion des affaires communales ainsi que les difficultés empêchant un exercice efficace de leur mission. Ces rencontres sont organisées dans un premier temps au niveau communal, elles vont se tenir ensuite au niveau provincial et national. A chaque niveau les rencontres vont accueillir les acteurs institutionnels et non institutionnels de la décentralisation. Un accent particulier sera mis sur la participation des femmes, des jeunes et des médias à ces rencontres. Dans le même ordre d'idées, deux ateliers nationaux de formation sur la décentralisation destinés d'une part aux professionnels de la communication et de l'autre, aux OSC, vont être organisés. Enfin, pour contribuer au renforcement des pouvoirs locaux, à la solidarité entre élus locaux au-delà des clivages basés sur le genre, l'appartenance ethnique, religieuse, géographique, et favoriser les échanges d'expériences, la mobilisation de ressources issues de la coopération internationale, entre autres résultats attendus, le projet ambitionne d'accompagner le processus de mise en place d'une association des élus locaux. L'initiative de mettre en place l'association, née sous le leadership du Sénat avec un soutien de l'Administration centrale et déconcentrée, doit permettre aux élus locaux burundais de sortir du cadre national pour se confronter à d'autres pratiques dans d'autres pays et régions, noter les bienfaits de la solidarité intercommunale au delà de l'appartenance politique, confessionnelle, ethnique ou géographique et mieux comprendre le rôle des collectivités locales dans le développement local et l'instauration d'un climat de paix. Du fait de leur proximité avec la base et à la faveur des échanges qu'ils vont conduire au sein de leur structure, les membres de l'association, peuvent soumettre aux instances habilitées des propositions pouvant être traduites en projets ou propositions de lois. Le Burundi pourra ainsi, comme l'essentiel des pays d'Afrique en particulier, du Monde en général, disposer d'une association des élus locaux comme partenaire privilégié dans le processus. Des visites d'échanges d'expériences sont ainsi prévues au Burkina, au Sénégal qui ont capitalisé une bonne expérience dans ce domaine en Afrique de l'ouest et dans un autre pays de la région East Africa. L'appui fourni le sera aussi bien pour les activités préparatoires que pour le démarrage de l'association nationale, des antennes au niveau provincial et de la commission des élus locaux. Dans ce processus,

l'association peut compter, pour sa pérennisation, sur les contributions des communes-membres, sur l'engagement du parlement (Sénat), du Gouvernement (en particulier le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal). Elle peut également bénéficier de l'expertise des partenaires et de structures telles que le Partenariat pour le développement communal, Union des Cités et Gouvernements Locaux Unis, AIMF, etc.

- **Renforcement des capacités des services communaux en matière d'état civil pour offrir des prestations de qualité à la population et contribuer au renforcement du processus démocratique**

La contribution d'un état civil qui fonctionne bien à l'approfondissement de la démocratie est reconnue et sa bonne organisation et son fonctionnement normal influent largement sur l'identification de la population. Il s'y ajoute que l'état civil est un service qui, lorsqu'il est bien géré, génère suffisamment de ressources pour couvrir l'essentiel des dépenses qu'il génère. La perspective de l'organisation du recensement général de la population et de la tenue des prochaines élections de 2010 rendent particulièrement critique le renforcement des capacités des collectivités dans ce domaine, la bonne information de la population afin d'anticiper sur les conflits qui pourraient naître autour de ce service tout en contribuant à une bonne gouvernance. Compte tenu de la crise traversée par le Burundi et de ses répercussions sur la conservation des documents d'état civil, de l'existence actuelle de demandes avec l'arrivée des rapatriés et des déplacés, les formations et l'accent mis sur l'archivage permettront de faire face à la situation tout en prenant des dispositions pour l'avenir. La mise en place d'un archivage au niveau central tel que prévu par le décret-loi n°1/1 du 15 janvier 1980 et non encore mis en application entre dans cette logique. L'adaptation du cadre juridique de l'état civil sera également un volet important dans ce cadre. C'est dans cette logique que des outils adaptés vont être développés et que les ateliers qui vont être organisés dans ce cadre prévoient de cibler les services concernés de l'Etat et des collectivités locales (autorités administratives et judiciaires, contrôleurs provinciaux, officiers et agents de l'état civil), ainsi que les représentants des usagers du service y compris les partis politiques et le secteur privé. Trois ateliers régionaux de formation en archivage au profit des représentants des communes et du ministère seront organisés. Du matériel d'archivage sera mis à la disposition de tous les centres d'état civil (au niveau local, provincial et national) et une assistance technique ciblée fournie pour la constitution ou la reconstitution de bases de données manuelles au niveau de chaque centre d'état civil et la création de bases de données informatisées dans certains centres pilotes.

- **Construction et réhabilitation de respectivement 5 et 15 bureaux communaux et leur dotation en équipements**

La réhabilitation de 15 bureaux communaux et la construction de 5 bureaux ainsi que leur dotation en mobiliers. Par delà la création de cadres de travail fonctionnels, il s'agit d'en faire un lieu reconnu et ouvert à tous les acteurs pour encourager la concertation et la fourniture de services de qualité à la population.

Liste des bureaux à construire ou réhabiliter

Provinces	Bureaux communaux		Total
	A construire	A réhabiliter	
1. Bubanza	Gihanga		1
2. Cankuzo		Kigamba	1
3. Kirundo		Gitobe, Kirundo	2
4. Makamba	Vugizo	Kibago, Mabanda	3
5. Muramvya	Kiganda		1
6. Muyinga	Gashoho	Mwakiro	2
7. Ngozi		Busiga, Gashikanwa, Marangara, Mwumba, Ngozi	5
8. Rutana	Mpinga-Kayove	Giharo, Gitanga, Musongati, Rutana	5
Total	5	15	20

(Voir carte en annexe pour implantation)

3.1. Prise en compte de la dimension genre :

Elle se fera à un triple niveau :

Au niveau de la **participation** des femmes dans les activités du projet : des dispositions particulières sont ainsi prises pour garantir le ciblage et la participation effective des femmes dans les différentes activités à travers notamment une sensibilisation et un encouragement à plus d'inclusion. Il peut être également donné comme exemple, la mise en place d'une commission des élues locales, la participation équitable des hommes et des femmes dans les différents ateliers à travers un quota à appliquer au profit des femmes lors des invitations aux rencontres et autres activités nécessitant la participation de la population.

Au niveau de la **thématique et des bénéficiaires** : il en est ainsi du renforcement des capacités en matière d'état civil qui va mettre en exergue les services spécifiques dont vont bénéficier les femmes dans ce domaine. En effet, du fait de mauvaises techniques d'archivage et de la non circulation des informations sur l'évolution de l'état des personnes entre services d'état civil à l'intérieur du pays, les femmes sont souvent victimes d'abus qui auraient pu être évités. En effet, dans un pays où la monogamie est le régime matrimonial admis, des hommes déjà légalement mariés parviennent, en exploitant les failles du système, à faire enregistrer dans un service d'état civil différent de celui où leur premier mariage a été célébré, un autre mariage et pratiquer ainsi la bigamie au détriment de la plupart du temps des épouses respectives et de leurs enfants. Cette situation a été déplorée par différentes organisations de femmes et de partenaires qui les appuient. L'instauration d'un bon système d'archivage et l'introduction de formulaires d'avis de mention remplis par les officiers de l'état civil des lieux de célébration des mariages et transmis par leurs soins à leurs collègues des lieux de naissance des conjoints permet de déjouer ce système de fraude tout en protégeant les femmes et leurs enfants. Cette préoccupation sera prise en charge dans l'appui à l'état civil prévu dans le projet. Le texte qui régit l'état civil sera revu pour favoriser la circulation d'informations entre les centres d'état civil notamment les avis de mention permettant ainsi une mise à jour régulière des informations des centres et la détection des fraudes.

Au niveau de **l'allocation des ressources** : L'appui à la mise en place, au sein de l'association des élus locaux, d'une commission des élues locales pour marquer la spécificité de ces dernières à l'intérieur de la dynamique organisationnelle qui a cours au niveau des élus communaux entre également dans ce cadre.

3.2. Synergie avec les autres partenaires au développement :

L'enquête organisée par les services du Ministère de l'Intérieur a révélé que l'état physique des 129 bureaux communaux du pays est le suivant :

- **12** communes ne possèdent pas de bureaux ; elles louent chez les particuliers ou se font héberger par d'autres services publics. Il est nécessaire de leur construire des bâtiments.
- **77** communes ont des locaux vétustes qu'il faut réhabiliter.
- **40** communes ont des bureaux en bon état

La cartographie des interventions s'établit comme suit ; Le PRADECS couvre dans son intervention, 8 provinces à savoir, Bubanza, Cankuzo, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi, l'Union Européenne également 8 provinces Bujumbura Rural, Bujumbura Mairie, Bururi, Cibitoke, Gitega, Karuzi, Kayanza, Ruyigi et le FENU et le PNUD couvrent la province de Rutana. A l'issue d'une série de consultations tant au niveau de la base que des partenaires intervenant dans la décentralisation, le Gouvernement a obtenu de l'Union Européenne (projet Gutwara Neza) et de la Banque Mondiale (projet PRADECS), la prise en charge de 75% des besoins identifiés dans ce cadre. Pour compléter les efforts ainsi fournis, il a été retenu de demander au projet de prendre en charge la construction de 5 bureaux communaux et la réhabilitation de 15 bureaux en complément aux efforts fournis par les deux autres partenaires permettant ainsi de couvrir toutes les communes burundaises. Les coûts des constructions et des réhabilitations ont été déterminés de commun accord avec l'Union Européenne et le PRADECS au terme d'une estimation conduite par ce dernier qui mettra également gracieusement à la disposition du projet le plan-type des bureaux communaux dont il a commandité la réalisation. Cette complémentarité qui va se poursuivre pendant le projet permet d'harmoniser les montants à dépenser pour ces opérations et éviter trop de disparités dans les réalisations au profit des communes. Ainsi, \$20,000 sont prévus pour les réhabilitations et \$50 0000 pour les constructions. Enfin grâce à ce procédé, la prise en compte des interventions des autres partenaires, qui constitue une préoccupation importante a été assurée.

3.3. Synergie avec les autres projets de consolidation de la paix

Cette synergie **est destinée à favoriser les échanges d'expériences et est utile** pour plusieurs raisons : d'abord, parce que ce projet, au même titre que les autres, a pour ambition de consolider la paix et partage avec eux même motivation principale. Ensuite, du fait de son démarrage au moment où la plupart des autres projets sont à mi-parcours, le projet va capitaliser sur les acquis et résultats des projets déjà approuvés. De même l'ancrage communal du projet et son focus sur les acteurs locaux créent des opportunités de complémentarité avec les projets dont le champ d'intervention est le territoire d'une commune et les bénéficiaires des acteurs locaux. Enfin, du fait du contenu de leurs activités ou des résultats attendus, une synergie particulière va se développer entre le présent et d'autres.

Il en est ainsi des projets BDI/A/2, cadres de dialogue, BDI/A/1, lutte contre la corruption, qui partagent, avec le présent projet, le même domaine prioritaire Bonne Gouvernance ; il en est également de même des projets BDI/A/5, appui à la réinsertion sociale des familles déplacées vivant dans les casernes, BDI/B/2 casernement notamment avec la réhabilitation des casernes, BDI/B/4 appui pour une police nationale du Burundi et BDI/C/3 réhabilitation du système judiciaire avec la construction des tribunaux de résidence qui vont contribuer à créer les conditions d'un environnement apaisé et plus équitable pour tous et donc complémentaires avec les résultats visés par le présent projet. Pour assurer une bonne synergie, le ministère de l'Intérieur envisage deux mesures : élargir la coordination des partenaires intervenant dans la

décentralisation aux projets PBF ci-dessus et de tenir, selon une fréquence à déterminer, des rencontres conjointes des unités de gestion des projets PBF susvisés.

3.4. Pérennisation des acquis du projet

Cette démarche inclusive et l'accent mis sur des préoccupations essentielles de la population et des entités décentralisées vont favoriser de bons résultats tout en garantissant une certaine pérennité aux acquis qui seront obtenus. L'amélioration des performances des communes va augmenter leur capacité de mobilisation de ressources et le niveau de satisfaction de la population ce qui est un facteur de pérennité. Ceci va renforcer l'intérêt et la participation de la population dans la gestion des affaires locales. La pérennisation pourra également être réalisée à au niveau aussi bien local que national :

– Au niveau local :

Avec l'amélioration des capacités des communes consécutives aux appuis reçus des différents partenaires, en matière de planification, de gestion financière, d'accès aux services sociaux de base, les moyens de pérennisation des acquis du présent projet seront accrus. Le ministère veillera également à ce que les crédits d'entretien des bureaux communaux soient prévus dans les budgets des communes. Le service de l'état civil constitue, quand il est bien géré, une source de revenus capable de faire face aux dépenses nécessaires pour le faire fonctionner même après la fin du projet.

– Au niveau gouvernemental

L'appui multiforme des autorités centrales et la mise en place de nouveaux mécanismes tels que le FONIC (Fonds d'Investissement Communal) constituent des gages de pérennisation des actions du projet. Il s'y ajoute que le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, est en train d'élaborer le document de politique nationale de décentralisation du pays pour la période 2008-2015 ainsi que un plan d'action triennal. Ces outils de programmation lui offrent l'occasion de prendre en compte le présent projet ainsi que les besoins de pérennisation de ses acquis jusqu'en 2015 et au delà.

– Autre facteurs de pérennisation :

Ils sont constitués par la possibilité d'exploiter les ressources financières et techniques qui seront accessibles tant en interne qu'à l'étranger grâce aux changements d'attitude et au pouvoir de négociation pour les acteurs nationaux, aussi bien au niveau local que central. Enfin, la participation des partenaires tant du système des Nations Unies que d'autres coopérations bilatérales et multilatérales au comité technique de suivi du projet rendra leur implication dans la pérennisation plus aisée. Il en sera ainsi de l'appui au processus de mise en place de l'association des élus locaux qui bénéficiera en plus de l'appui du projet, des ressources du programme conjoint Paix et Gouvernance du PNUD ainsi que de l'intervention d'un pool de partenaires que la bureau de l'association mettra en place après son installation.

4. Arrangements de gestion

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire Pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet sera mis en œuvre sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal avec l'appui du BINUB / PNUD, tandis que certaines activités seront mises en œuvre par d'autres partenaires ou entités nationales. Les co-présidents du Comité de Pilotage Conjoint auront la responsabilité globale pour la bonne réalisation du projet. Le présent projet sera géré et coordonné dans le cadre de la structure suivante :

- **Le Comité de pilotage conjoint.** Le Comité de Pilotage Conjoint est chargé de: (1) examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; (2) approuver les projets présentés au Comité, et affecter les ressources requises ; (3) et examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Gouvernement et le Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, et il est appuyé par un Bureau d'Appui. Les décisions sont prises par consensus selon les termes de références du Comité de pilotage conjoint.
- **Le Comité Technique de Suivi.** Un Comité technique de suivi sera établi pour superviser et assurer le suivi du présent projet. Ce comité aura comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre du projet, ainsi que celle de l'approbation des plans de travail des projets, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre des projets. Le Comité de suivi sera composé des ministères ou entités nationales, le BINUB et les agences des Nations Unies impliqués dans la mise en œuvre des projets, ainsi que d'autres partenaires. Le Comité de suivi sera composé des représentants de chaque entité/ organisation impliquée dans la mise en oeuvre du projet tout en veillant à une taille optimale qui permet au comité technique de suivi de fonctionner. Le Comité Technique de Suivi sera co-piloté par le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et le BINUB.
- **Ministère de tutelle.** Le projet sera réalisé sous la Direction du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et le BINUB, qui rendront compte de l'état de mise en œuvre du projet au Comité de Suivi Technique. Dans ce cadre, le Directeur du Projet, désigné par le Ministre, sera co-responsable de la supervision générale et l'orientation pour la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats, avec le chargé de programme désigné de la section intégrée (BINUB). Le Directeur National du projet aura aussi un rôle d'assurer que les intrants de la partie nationale sont mobilisés à temps et que la partie nationale a mis en place les conditions nécessaires à la réalisation du projet. Le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal abritera l'unité de gestion et de coordination qui assurera la gestion et l'administration quotidienne du projet, fournira les services techniques requis, ainsi que la coordination des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- **Agence Partenaire des Nations Unies.** Le projet sera exécuté et mis en œuvre avec l'appui du BINUB et du PNUD qui aura la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatiques et financiers du projet, conformément aux règles et procédures de l'Agence Partenaire. Dans ce cadre, le PNUD sera responsable pour la gestion des fonds alloués aux projets, ainsi que toute transaction financière. Le PNUD et le BINUB fourniront aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet.

4.1. Composition et administration de l'unité de gestion et de coordination

L'Unité de Gestion et Coordination est placée sous la supervision du Chargé de programme de la Section intégrée Paix et Gouvernance (BINUB) qui appuiera l'équipe du projet dans les aspects programmatiques, administratifs, et financiers du projet. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de Coordination incluront :

- le développement des plans de travail détaillé pour l'exécution du projet ;

- la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités ;
- l'administration au quotidien des transactions financières du projet
- la préparation des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des agences d'exécution ;
- La préparation régulière des rapports financiers et narratifs.

L'Unité de Gestion et Coordination sera composée d'un minimum de 4 staffs nationaux contractés par l'agence partenaire Nations Unies et payés directement par le projet.

- Un coordonnateur de projet, qui sera responsable pour la supervision et la gestion de l'unité de coordination, le suivi régulier de la mise en œuvre du projet ;
- Un chargé de projet ;
- Un assistant financier ;
- Un assistant administratif.

Le BINUB ou l'Agence Partenaire des Nations Unies, compte tenu de sa responsabilité programmatique et financière, commettra auprès de l'unité de gestion du projet des experts en appui à l'unité.

4.2. Sélection de partenaires et des agences d'exécution

La sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre d'exécution (soit des ONG ou des compagnies privées) sera faite selon les règles et procédures du PNUD. En général, cette sélection sera faite sur la base d'un processus compétitif, sauf dans les cas où une ONG en particulier a un avantage comparatif clair et qui peut justifier une dérogation du processus compétitif selon les procédures du PNUD.

4.3. Gestion financière

Les fonds alloués au projet par le Comité de pilotage conjoint seront gérés directement par le PNUD qui sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement effectuée sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet. Dans ce cadre, et selon les procédures de l'agence partenaire, le coordonnateur du projet proposera un engagement de fonds sur la base du plan de travail, et le PNUD sera responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le Coordonnateur du Projet veillera à assurer que les fonds attribués au projet soient correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et assurera le suivi régulier des déboursements et des dépenses en vue de l'atteinte des résultats prévus. D'autres modalités de mise en œuvre seront considérées au cours de la mise en œuvre du projet notamment la possibilité de sous contracter des entités nationales.

4.4. Suivi et évaluation

Le suivi-évaluation du projet sera fait à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

- Par l'unité de gestion du projet, qui est responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui est responsable auprès du comité de pilotage pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par l'unité de gestion ;

- Par le Comité de Pilotage, qui est responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

4.5. Audits

Le projet sera soumis à des audits internes et/ou externes selon les règles des deux entités concernées.

5. Analyse des risques et hypothèses

- Une instrumentalisation du projet : du fait des enjeux politiques au niveau de la base , certains acteurs nationaux ou locaux, pourraient être tentés de vouloir utiliser les activités prévues dans le cadre du projet à des fins politiques pour renforcer leur position ou combattre celle de rivaux politiques ;
- L'existence d'une gouvernance locale conflictuelle : du fait de l'antagonisme existant parfois entre les organes élus (administrateur/président du conseil/conseil communal) et entre l'administrateur et le Gouverneur, et qui pourrait constituer un défi au moment de mener les activités sur le terrain. Comment éviter que les activités ne soient utilisées comme cadres d'affrontements ou de règlements de comptes ;
- Le retard dans le décaissement des fonds peut perturber le calendrier prévu pour d'exécution des activités ;
- Un possible retour du conflit qui va empêcher la poursuite des activités ;
- L'instabilité politique et sa répercussion sur le fonctionnement des communes : les destitutions d'administrateurs entraînant la rupture des équilibres prévus par les textes et les tensions politiques qui en découlent rendent problématique la fonctionnalité de certaines collectivités locales et réduisent la confiance entre acteurs politiques.

Afin d'anticiper ces risques ou d'atténuer leur impact négatif, au cas où ils surviendraient, sur le déroulement correct du projet, une vigilance particulière sera apportée :

- ✓ A la composition des cibles des activités qui sont prévues ; il s'agit d'élargir le cercle des participants en impliquant les autres acteurs de la décentralisation (OSC, médias, etc.) qui ont tendance à être oubliés ou marginalisés dans de tels processus et de briser le tête-à-tête des hommes/femmes politiques.
- ✓ A l'approche méthodologique qui sera utilisée : les méthodes participatives vont être privilégiées. Elles favorisent la mise à disposition d'informations pratiques, les échanges et l'identification, par tous les acteurs, de solutions pratiques aux problèmes.
- ✓ A la capitalisation des résultats obtenus dans la conduite des autres projets : certains acteurs auront déjà expérimenté le dialogue comme mode privilégié de règlement des problèmes et le présent projet va s'appuyer sur les acquis alors obtenus ;
- ✓ Le projet va veiller à bien analyser la situation politique qui prévaut, à avertir les autorités et à s'adapter en conséquence.

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

5. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif global : Améliorer la qualité des services communaux et la collaboration entre acteurs locaux de manière à favoriser l'utilisation de la commune comme instrument de réconciliation et d'harmonisation de leurs intérêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des tensions entre les acteurs de la décentralisation. - Réduction du nombre de conflits entre acteurs au niveau communal - 	<p>Revue de Presse. PV des réunions du conseil communal Sondages par les médias Visites</p>	<p>Faible volonté au niveau des différents acteurs pour promouvoir le dialogue et la concertation, principalement au niveau des acteurs étatiques dont le rôle est capital. Absence de violences dans le pays. Capacités de suivi et de gestion des organes des collectivités locales.</p>
<p>Objectif stratégique 1: Clarifier les rôles et responsabilités des gestionnaires des entités décentralisées et appuyer la dynamique de regroupement des élus locaux</p> <p>Résultat : <i>Les acteurs de la décentralisation sont identifiés, leurs rôles déterminés et les relations entre eux mieux comprises</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des rencontres entre élus locaux et administrations centrales et déconcentrées - Augmentation du nombre de rencontres entre administrations locales et population ; - Augmentation du taux de fréquentation des services communaux par la population - Recueil des textes relatifs à la décentralisation élaboré et distribué 	<p>Rapport des ateliers Articles de presse Archives de la commune</p>	<p>Implication des différents acteurs Volonté politique de renforcer le processus de décentralisation</p>
<p>Activités : 1.1 Préparation des ateliers d'échanges et d'information et d'échanges sur les rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'autorités locales informées - Proportion de communes visitées sur le total ciblé 	<p>Rapports de missions Fiches d'évaluation</p>	<p>Engagement des autorités centrales et locales Environnement politique et sécuritaire favorable</p>
<p>1.2 Organisation des ateliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pourcentage d'administrateurs communaux touchés par la formation - pourcentage des acteurs invités ayant effectivement participé aux ateliers 	<p>Rapports de missions Articles de presse</p>	<p>Environnement politique et sécuritaire favorable Disponibilité et participation des acteurs ciblés</p>

Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
1.3 Organisation d'une campagne de sensibilisation sur les rôles et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de scénarios de sketches élaborés et interprétés par une troupe - nombre et langue des documentaires élaborés et diffusés, - nombre d'OSC et de médias impliqués dans la sensibilisation 	CD/DVD disponibles Scénarios de sketches Rapports d'exécution de la campagne Sondage Articles de presse	Environnement politique et sécuritaire favorable Disponibilité et participation des acteurs clés ciblés
1.4 Appuyer la préparation de la mise l'association des élus locaux	<ul style="list-style-type: none"> - statuts et du règlement intérieur de l'association adoptés - organes de la nouvelle association élus - association reconnue - commission des élues locales mise en place 	Acte de reconnaissance de l'association Bulletin officiel	<ul style="list-style-type: none"> - Climat politique favorable - Gouvernement appuie le processus - Bonne communication autour du processus
1.5 Appui aux activités de démarrage de l'association nationale et des antennes provinciales	<ul style="list-style-type: none"> - Organes de l'association installés et dotés de moyens de travail - Un projet de programme triennal d'activités élaboré pour l'association nationale, la commission des élues locales et les antennes provinciales 	Rapports d'activités Visites	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de locaux et de staff affectés à l'association et ses démembrements - Climat politique favorable - Gouvernement appuie le processus
1.6 Appui à la mise en place de la commission des élues locales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes élues locales ayant participé à au moins une rencontre entre élus et population - Nombre de membres du bureau de la commission ayant participé à des rencontres entre les élus et les autorités provinciales ou nationales - Pourcentage d'exécution des activités de l'an 1 du programme triennal de la commission 	Rapports d'activités Visites	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement appuie le processus - Existence de locaux et de staff affectés à l'association et ses démembrements - Climat politique favorable

Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités des services d'état civil pour disposer de données statistiques fiables pour la planification du développement communal et la gestion du processus démocratique</p> <p>Résultat : <i>L'état civil est mieux tenu par les officiers et agents de l'état civil et la population comprend mieux les services dont elle peut bénéficier</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'officiers et d'agents d'état civil formés - Nombre et profil des participants aux ateliers - Proportion des participants représentant la société civile - Nombre de recommandations/ propositions formulées pour améliorer le cadre juridique et institutionnel de l'état civil 	<p>Sondage Rapports d'ateliers Bulletin officiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une volonté politique d'améliorer la qualité de ce service ainsi que d'apporter les correctifs utiles à son cadre juridique et institutionnel - Perspectives de la tenue des prochaines échéances électorales
<p>Activités : 2.1 Elaboration du guide de l'état civil (en français et en kirundi)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exemplaires du guide utilisés - Nombre et profil des acteurs ayant accès aux informations pertinentes sur l'état civil 	<p>Guide Etat de distribution du guide</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité des autorités et de l'équipe du projet à assurer une large diffusion des informations
<p>2.2 Formation des officiers, agents de l'état civil et des autres acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 17 ateliers provinciaux de formation sur l'état civil organisés - Pourcentage d'officiers et agents d'état civil formés 	<p>Rapports des ateliers de formation Liste des participants Questionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à assurer la participation des différents acteurs intéressés par l'état civil (responsables concernés des services centraux et provinciaux, officiers et agents, catégories d'utilisateurs) - Environnement politique et sécuritaire favorable
<p>2.3 Appui à l'organisation des archives de l'état civil</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres d'état civil dont les archives ont été réorganisées - Proportion de centres d'état civil ayant effectué un inventaire de leurs archives d'état civil - Existence d'un état des lieux de la base de données centrale de l'état civil 	<p>Visites Rapports de missions Questionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une volonté politique d'améliorer la qualité de ce service - Existence d'un cadre juridique adapté relatif aux archives de l'état civil

Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
2.4 Dotation des communes en matériel informatique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes ayant accès à l'informatique - Proportion de communes utilisant l'ordinateur comme moyen d'amélioration de la qualité des services de l'état civil 	Visites Rapports de missions Imprimés d'état civil utilisés par les centres	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une volonté de simplifier les procédures - Perception par la population d'une amélioration de l'accessibilité du service
<p>Objectif spécifique 3 : Construire cinq bureaux communaux et en réhabiliter quinze pour doter d'administration de locaux équipés et fonctionnels</p> <p>Résultat : <i>Les 20 bureaux communaux retenus sont construits/ réhabilités et équipés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 5 bureaux communaux construits - 15 bureaux communaux réhabilités - Cérémonies inauguration des 20 bureaux organisées 	Visites Articles de presse.	Environnement politique assaini et volonté de tous les acteurs à promouvoir le dialogue et la concertation. Acceptation et appropriation des principes du Projet par les bénéficiaires. Participation active des bénéficiaires. Capacité des partenaires au développement
<p>Activités : 3.1 Organiser des missions conjointes de contact avec les collectivités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres tenues - Nombre de missions - Autorités rencontrées 	Rapports de missions	Appropriation des objectifs visés par les autorités locales et la population Implication des autorités centrales Environnement sociopolitique et sécuritaire favorable
3.2 Etapes préparatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges élaboré et disponible - Nombre de missions - Choix des sites effectué 	Rapports Visite	Engagement des autorités centrales et locales Appui de la population Disponibilité des terrains
3.3 Construction de bureau communal	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chantiers ouverts - Chronogramme d'exécution des travaux disponible 	Visites Rapports Cahiers de chantiers	Disponibilité des terrains pour accueillir les constructions Engagement des autorités centrales et locales Appui de la population Environnement politique et sécuritaire favorable

Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
3.4 Réhabilitation des bureaux communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chantiers ouverts - Chronogramme d'exécution des travaux disponible 	Visites Rapports Cahiers de chantiers	Engagement des autorités centrales et locales Appui de la population Environnement politique et sécuritaire favorable
3.5 Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de missions - Nombre de recommandations/corrections apportées 	Visites Rapports	Situation sécuritaire favorable Respect du chronogramme d'exécution des travaux
3.6 Remise des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception des travaux - Nombre de cérémonies d'inauguration des réalisations 	Articles de presse Rapports	Environnement politique et sécuritaire favorable Respect des engagements

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

6. Le budget du projet

Objectifs/Résultats/Activités	Unité	Quantité	Coût/unité	Total
CATEGORIE I. Contrats (y compris compagnies, services professionnels)				1,500,950
Elaboration du guide de l'élu local	Jour	60	\$125	7,500
Multiplication et distribution du guide	Copies	7500	\$8	60,000
Ateliers communaux d'information et d'échanges sur les R&R (60 participants par atelier)	Commune	129	\$750	96,750
Organisation des ateliers provinciaux sur les R&R (75 participants*17 provinces)	Participants	1275	\$90	114,750
Organisation d'opérations "communes portes ouvertes"	Commune	129	\$200	25,800
Atelier national de synthèse et de recommandations sur les R&R	Participant	100	\$120	12,000
Conception et diffusion de 15 scénarii de sketches TV de sensibilisation en kirundi sur les R&R	Scenario	15	\$2,500	37,500
Réalisation et diffusion d'un documentaire TV (français/kirundi)	Documentaire	2	\$4,450	8,900
Expert international pour l'appui a la mise en place de l'association des élus locaux (Voyage, séjour, honoraires)	Forfait			30,000
Appui au démarrage des activités de l'association nationale des élus locaux	Forfait			75,000
Appui à l'installation des antennes provinciales des élus locaux	Forfait			42,500
Appui à l'installation et au fonctionnement de la Commission nationale des élues locales	Forfait			42,500
Equipement des Centres d'Etat Civil en armoires métalliques pour la conservation des documents	Commune	129	\$750	96,750
Organisation des archives de l'état civil au niveau communal, provincial et national	Forfait			240,000
Etapas préparatoires a la construction et réhabilitation des bureaux communaux (relevé topographique, etc.)	Forfait			10,000
Frais de construction des 5 bureaux communaux retenus	Bureau	5	\$50,000	250,000
Frais de réhabilitation des 15 bureaux communaux retenus	Bureau	15	\$20,000	300,000
Recrutement d'un bureau d'étude pour le suivi	Forfait			30,000
Organisation de mission sur le terrain (2nuits*20*2fois*2pers)	H/nuité	160	\$50	8,000
Frais d'organisation cérémonie officielle d'inauguration des bureaux communaux	Bureau communal	20	\$500	10,000
Couverture médiatique	Bureau communal	20	\$150	3,000
CATEGORIE II. FORMATION				252,700
Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du guide de l'état civil	H/jour	20	\$125	2,500
Atelier de validation du guide		5,000	\$1	5,000

Ateliers provinciaux de formation des officiers et agents de l'état civil [50 Participants*17*2Jrs]	Participants	1700	\$90	153,000
3 ateliers régionaux de formation d'archivistes en état civil (Ngozi, Gitega et Bujumbura) 50 Participants*2Jr*3;	Participants	300	\$120	36,000
Production du Guide et multiplication	Copies	3,000	\$8	24,000
Formation des journalistes sur la décentralisation (50 participants * 2 jours)	Participants	100	\$120	12,000
Formation des OSC sur la décentralisation (50 participants * 2 jours)	Participants	100	\$120	12,000
Echange d'expérience avec les autres pays	Voyage	6	\$1,200	7,200
Formation de l'unité de gestion aux procédures des Nations Unies	forfait	1	1000	1,000
CATEGORIE III. TRANSPORT				186,175
Achat de 5 véhicules dont 1 pour le Ministère	véhicule	5	\$26,000	130,000
Frais d'entretien 4 véhicules	véhicule/mois	48	\$600	28,800
Frais de carburant pour les véhicules	Véhicule/mois	60	\$456	27,375
CATEGORIE IV. Provisions et Produits				108,000
Fonctionnement (Documents, reliures en appui aux sessions, téléphone, assurances etc.,,,)	mois	12	\$9,000	108,000
Catégorie V. Missions et voyages				180,400
Préparation des ateliers provinciaux de formation sur les rôles et responsabilités (2 membres/ équipe)	Descentes sur terrain	32	\$50	1,600
Prise de contact avec les Gouverneurs pour la construction et réhabilitation des bureaux communaux (2j*8*2fois*3pers)	Descentes sur terrain	96	\$50	4,800
Rencontres avec les conseils des 20 communes retenues pour les bureaux (3 experts*20*3)	Descentes sur terrain	180	\$50	9,000
Appui aux rencontres provinciales élus nationaux - élus locaux	Descentes sur terrain			90,000
Visites d'échanges d'expériences avec les autres pays	Forfait			75,000
CATEGORIE VI. Equipement: a: Pour l'Unité de Gestion				65,650
Ordinateur de table + accessoires (set complet)	set	4	\$2,500	10,000
Ordinateurs portables + accessoires	set	4	\$2,500	10,000
Video camera	piece	1	\$2,000	2,000
Telephone mobile	piece	4	\$100	400
Telephone fixe	piece	4	\$50	200
Dictaphones	piece	3	\$150	450
Photocopieuse	piece	2	\$8,000	16,000
Fournitures de bureau de l'unité de gestion	set	12	\$500	6,000
Mobiliers de l'unité de gestion	set	6	\$1,500	9,000
Frais d'installation des bureaux de l'unité de gestion	an	1		600
Camera digitale + carte mémoire de 1GB	set	2	\$500	1,000
Imprimante en couleur	piece	2	\$4,000	8,000
Entretien des équipements	an			2,000

CATEGORIE VI. Equipement: b) Pour l'association des élus				7,500
Ordinateurs de table et imprimantes pour association nationale des élus locaux	set	2	\$2,500	5,000
Ordinateur de table et imprimante pour commission nationale des femmes élues locales	set	1	\$2,500	2,500
CATEGORIE VI. Equipement: c) archivage de l'état civil au niveau des centres pilotes				286,300
Ordinateurs de table et imprimantes pour le niveau national	set	3	\$2,500	7,500
Ordinateurs de table et imprimantes pour le niveau local	set	34	\$1,800	61,200
Photocopieuses	piece	34	\$2,200	74,800
Consommables informatiques	set	34	\$700	23,800
Mobiliers de bureaux	set	34	\$2,500	85,000
Fournitures de bureau	set	34	\$1,000	34,000
CATEGORIE VII . Unité de gestion du projet				98,072
Coordonnateur	H/Mois	12	\$2,038	24,456
Chargé du projet	H/Mois	12	\$1,846	22,152
Assistant Administratif	H/Mois	12	\$1,702	20,424
Assistant Financier	H/Mois	12	\$1,112	13,344
Chauffeurs	H/Mois	36	\$436	15,696
Frais de fonctionnement	Forfait			2,000
Sous total 1				2,685,747
Imprévus				117,991
Sous total 2				2,803,738
Frais de gestion 7%				196,262
TOTAL				3,000,000

Cours de change février 2008 : 1USD = 1.140FBU

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX - BURUNDI

7. Chronogramme des activités

Du :													
Au :													
Activités	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Organisme de mise en oeuvre
Préparation & Exécution													
Activités : 1.1 Préparation des ateliers d'échanges et d'information et d'échanges sur les rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions
1.2 Organisation des ateliers													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions
1.3 Organisation d'une campagne de sensibilisation sur les rôles et responsabilités													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions
1.4 Appuyer le préparation de la mise l'association des élus locaux													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions
1.5 Appui aux activités de démarrage de l'association nationale et des antennes provinciales													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions
2.1 Elaboration du guide de l'état civil (en français et en kirundi)													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécution
2.2 Formation des officiers, agents de l'état civil et des autres acteurs													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions
2.3 Appui à l'organisation des archives de l'état civil													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions
2.4 Dotation des communes en matériel informatique													UGCP

Du :													
Au :													
Activités	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Organisme de mise en oeuvre
Préparation & Exécution													BINUB Gouvernement du Burundi Agences d'exécutions
3.1 Organiser des missions conjointes de contact avec les collectivités locales													UGCP BINUB Gouvernement
3.2 Etapes préparatoires													UGCP BINUB Gouvernement
3.3 Construction de bureau communal													UGCP BINUB Gouvernement Communes retenues Agences d'exécutions
3.4 Réhabilitation des bureaux communaux													UGCP BINUB Gouvernement Communes retenues Agences d'exécutions
3.5 Suivi et évaluation													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions
3.6 Remise des infrastructures													UGCP BINUB Gouvernement Agences d'exécutions

ANNEXE :

Carte de la répartition géographique des bureaux
Communaux à construire et à réhabiliter